

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

**Etaient excusés** : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

**Nombre de membres en exercice** : 54

**Nombre de membres présents** : 34

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 13

**Nombre de membres excusés** : 7

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 47

**Secrétaire de séance** : M. Eric BODEAU

**ENGAGEMENT SUR L'ACCORD DE PROGRAMMATION DE RESILIENCE - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

**Rapporteur** : M. Jacques VELGHE

La délibération financière prise pour l'engagement sur l'accord de programmation de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, lors du Conseil Communautaire du 11 mai 2023 doit être modifiée.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230928-254\_23-DE  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Le second axe portant sur le « **Volet économies d'eau** », avec des **opérations remplacement de conduites fuyardes** sur les communes de l'Agglomération du Grand Guéret va être financé, non seulement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, avec l'accord de résilience, mais aussi par le Conseil Départemental de la Creuse, qui souhaite apporter une aide financière sur ces travaux.

La participation du Conseil Départemental serait de 10% suivant montant total des travaux, aide plafonnée à 100 000€ de subventions.

En conséquence, la délibération financière doit être modifiée.

Le plan de financement pour le volet réseaux fuyards se décompose comme suit :

FINANCEUR	Opération	Montant dépense retenue €HT	Taux subvention accordée	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Ligne budgétaire
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Remplacement de conduites fuyardes sur les communes de Guéret, Savennes et Saint Christophe	757 468,53	70%	530 227,97	40010 Chapitre 021 21531
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Remplacement de conduites fuyardes sur les autres communes	859 127,95	50%	429 563,98	40010 Chapitre 021 21531
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE	Remplacement de conduites fuyardes sur toutes communes	1 000 000,00	10%	100 000,00	40010 Chapitre 021 21531

<b>TOTAL SUBVENTION €HT</b>	<b>1 059 791,95</b>	<b>65,56 %</b>
-----------------------------	---------------------	----------------

<b>AUTOFINANCEMENT €HT</b>	<b>556 804,53</b>	<b>34,44 %</b>
----------------------------	-------------------	----------------

<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>1 616 596,48</b>	<b>100 %</b>
--------------------------	---------------------	--------------

Les recettes pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne seront inscrites en chapitre 13, 13111 subventions d'équipement, Etat et établissements nationaux.

Les recettes pour le Conseil Départemental de la Creuse seront inscrites en chapitre 13, 1313 Département.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver la modification de la délibération financière incluant la participation du Conseil Départemental de la Creuse,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cet accord et tous les actes liés au présent engagement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Eric BODEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink.